

Règlement TRAILRAIL34

Dimanche 28 Juin 2020

Article 1 – **Les Organisateurs**

Le Rando Club Cazoulin organise le trailrail34 de Cazouls les Béziers avec le concours :
Des villes de Cazouls les Béziers et de Cessenon,
De la Communauté des communes de La Domitienne,
Du département de l'Hérault et de Hérault Sports.

Article 2 – **L'épreuve**

L'épreuve est prévue le 28 juin 2020 au départ de l'office de tourisme de Cazouls, site de l'ancienne gare, pour des coureurs préparés et des tranches d'âge officielles prévues par la FFA.

- Parcours 1: Environ 26km (700D+) départ 8h30, 20 ans et plus
- Parcours 2: Environ 13km (350D+) départ 9h, 16 ans et plus
- Une randonnée pédestre est prévue, environ 10km départ 9h30, ouverte à tous.

Aucun accompagnement n'est accepté pour un coureur, à vélo ou à moteur.

- Deux courses enfants sont prévues en fonction du public intéressé et des conditions météo. Il sera obligatoirement demandé à un parent de signer une autorisation parentale dégageant les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident.

Arrivée : même endroit.

Chaque coureur sera doté d'une puce intégrée au dossard permettant de mesurer le temps individuel et d'établir les classements complets.

Cette puce devra être restituée à l'arrivée.

Article 3 – **Sécurité**

Chaque coureur aura présenté soit une licence, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Les coureurs devront prévoir une autonomie en eau même si les 2 ravitaillements et les 3 points d'eau supplémentaires seront à leur disposition. La date de l'épreuve sous-entend que chaque coureur soit équipé de façon à supporter la distance, la chaleur, le dénivelé qu'il aura choisi. Le ravitaillement d'arrivée permettra à chacun de se restaurer.

La sécurité est assurée par les pompiers du SDIS34 avec lequel a été conclu un accord. Leur présence au PC/course et sur 2 points de la course est complétée par une navette 4x4. Un médecin est basé au PC/course.

Le balisage sera de couleur différente par course, de nombreux signaleurs seront postés aux endroits stratégiques.

Les organisateurs ont souscrits une assurance responsabilité civile propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance .

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident dans le cadre de la course.

Article 4 – **Inscriptions et retrait des dossards**

Les inscriptions se font en ligne sur la page de notre site ou celui de ATS-SPORT <http://www.ats-sport.com/> avant le 26 juin 2020.

Retrait des dossards salle François Mitterrand :

Samedi 27 Juin de 13 h à 19 h

Dimanche 28 Juin de 7h à 8 h

Une permanence sera assurée pour les inscriptions de dernière minute durant ces créneaux et les règlements se feront en espèces de préférence, majorés de 1€.

Article 5 – Prix des courses et récompenses

Course 1: 25€ hors conditions spéciales

Course 2: 15€ hors conditions spéciales

Un Tee-shirt à la taille du coureur pour toute inscription avant le 22 juin, un Buff TRAILRAIL34 au delà.

Trophées et récompenses par catégorie d'âge et de sexe.

De nombreux lots seront offerts à tous.

Randonnée: 7€ (option Tee-Shirt 5€)

Courses enfants : Gratuites, un lot par enfant (tee-shirt, médaille, ...)

Article 6 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Chaque concurrent devra utiliser l'éco-cup qui lui aura été remise au retrait du dossard ou son bidon personnel. L'organisateur s'est engagé dans le cadre d'une démarche de développement durable à ne fournir aucun gobelet sur les lieux de ravitaillement.

Les organisateurs préconisent également aux participants de covoiturer ou d'utiliser des modes de transports doux pour se rendre sur le site de la course.

Article 7 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 8 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement déduction faite des frais déjà engagés par les organisateurs, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries etc...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions, déduction faite des frais déjà engagés pour l'organisation de la manifestation (ou au report des épreuves à une date ultérieure).

Article 9 – **Acceptation du règlement**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Divers:

Des toilettes sont à la salle François Mitterrand.

Des douches seront à la disposition des coureurs après leur arrivée, aux vestiaires du Stade d'honneur de Cazouls.

Il est prévu un repas au prix de 12€, inscription obligatoire avant le 25 juin.

Fideua ou Paëlla, Tartes aux pommes – 1 verre de vin